

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01/2023

Date de convocation : 1^{er} mars 2023
Date d'affichage : 1^{er} mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois à dix-neuf heures trente, le jeudi neuf mars le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, AUGROS, PERROT, TWARDAWA, BELABED, FAYAT, Mrs GUIBERT, ROBBE, LEBoulLENGER, SAILLARD, BIGOT, AUGROS, GAILLARD, MARIÉ, RICHARD, JACQUIER, GUIVARC'H.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mr GUIVARC'H, Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme AUGROS, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme CORÉ avec pouvoir à Mr LEBoulLENGER, Mme MARIÉ avec pouvoir à Mr MARIÉ, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme PERROT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mr SAILLARD.

Absente sans pouvoir : Mme MANASSÉ

Mr ROBBE a été élu secrétaire.

OBJET : DEBAT RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,


LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND acte des échanges sur les orientations budgétaires présentées et annexées à la présente délibération.

Vote pour 23, un contre Mr LEBoulLENGER, 2 abstentions Mr SAILLARD, Mme CORÉ .

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20230309-01-2023-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative du conseil municipal en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget primitif.

Depuis la loi Notre du 7 août 2015, le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE MONDIALE SUR FOND D'INFLATION RECORD

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. Sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3% au 3^{ème} trimestre après +0,8% au 2^{ème} trimestre.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région du monde la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation atteint 10,7% en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,22 en décembre à la suite de la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques.

Aux Etats-Unis, l'inflation est plus diffuse mais semble avoir passé son point haut. On constate une forte remontée des taux d'intérêt. Cette politique monétaire restrictive de la Réserve Fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début de l'année 2022.

En Chine, l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles avec notamment la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

ZONE EURO : UNE ANNEE MARQUEE PAR LA CRISE ENERGETIQUE

La zone Euro est la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Ce dernier a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie, cela se fait de façon limitée et particulièrement coûteuse. Le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela entraîne une baisse de la consommation des ménages et de la production, le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

Les politiques budgétaires mises en place par les Etats de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve Fédérale.

La BCE a commencé à remonter ses taux directeurs et lutte activement contre l'inflation.

Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

EN FRANCE LA CROISSANCE RALENTIT MAIS RESTE POSITIVE AU 3EME TRIMESTRE

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a résulté.

La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2%, en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5% au 2^{ème} trimestre. La croissance est légèrement positive au 3^{ème} trimestre (0,2%).

L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2% avant de légèrement décélérer en décembre (5,9%) en lien avec la baisse des prix de l'énergie.

L'inflation française a été en moyenne de 5,2% en 2022 après 1,6% en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remises carburants) adoptées par le gouvernement français, l'inflation française demeure la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9% enregistrée en moyenne dans la zone Euro.

Au 3^{ème} trimestre, la croissance a été portée par l'investissement qui a accéléré pour atteindre 1,3%. En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas. Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au 2^{ème} trimestre.

A ce rythme, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5% sauf en cas d'aggravation de la crise énergétique, de mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie ou de dégradation de la situation sanitaire du pays.

UN MARCHE DU TRAVAIL EN TENSION DES BRANCHES INDUSTRIELLES EN DIFFICULTE FACE A LA CRISE ENERGETIQUE

Le taux de chômage en France est resté stable au 1^{er} trimestre 2022, soit 7,2% de la population. Un taux assez faible qui s'explique par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

La part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en fin d'année a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. 81% des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67% dans les services et 82% dans le secteur de la construction.

UNE INFLATION RECORD FRAPPE LE PAYS

La France a connu un choc inflationniste inédit au 1^{er} semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas connu un tel niveau depuis le milieu des années 1980.

La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie à la suite de l'éclatement de la guerre en Ukraine. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2%).

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8% au 1^{er} trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2% au 2^{ème} trimestre.

Les prix à la production devraient rester élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent.

Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et des services hors-énergie.

FRANCE : LA CRISE ENERGETIQUE RALENTIT LE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement.

D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023 le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6,4% en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,9% du PIB malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique.

Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5% en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la BCE et la mauvaise conjoncture macroéconomique.

Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

HAUSSE DES TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES DANS LA LOI DE FINANCES (LFI) 2023

Ils atteignent 110 milliards € en 2023 soit une hausse de 3,9% (+4,1 milliards €) par rapport à la LFI 2022.

Les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales s'élèvent à 45,590 milliard €.

Cette hausse est due aux 1 500 millions € versées aux collectivités pour faire face à la croissance des prix de l'énergie, à l'augmentation anticipée de 200 millions '€ du FCTVA en 2023, à la hausse de 183 millions de compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels.

La DGF 2023 évolue et atteint un montant de 26,9 milliards €.

<i>A périmètre courant</i>	LFI 2023 (en milliers €)	LFI 2022 (en milliers €)	Evolution LFI 2023 / LFI 2022
Dotations globale de fonctionnement (DGF)	26 931 362	26 798 080	0,5%
Dotations spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	5 274	5 738	-8,1%
Dotations de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 700 000	6 500 000	3,1%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	628 110	580 633	8,2%
Dotations élu local (DEL)	108 506	101 006	7,4%
Collectivité de Corse	42 947	57 471	-25,3%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	433 823	440 432	-1,5%
Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotations régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotations globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 875 214	2 880 214	-0,2%
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	378 004	388 004	-2,6%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotations de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	0	100 000	-100,0%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 825 352	3 641 930	5,0%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	1 000	1 000	0,0%
Soutien exceptionnel 2022 pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique	430 000	0	-
Soutien exceptionnel 2023 pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie	1 500 000	0	-
TOTAL	45 590 013	43 224 929	5,5%

Source : LFI 2023

Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans la LFI.

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions par rapport à 2022).
- Dotation de la politique de la ville : 150 millions

Il demeure une majoration possible de la DETR et de la DSIL, le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré.

Filet de sécurité

La LFI 2023 prévoit un nouveau dispositif d'aide aux collectivités pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice.

Cette dotation concerne les communes aux critères suivants : une épargne brute 2023 en baisse de plus de 15% par rapport à 2022, le potentiel fiscal par habitant doit être inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des communes de même strate démographique.

La dotation est égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain (entre 2022 et 2023) et 50% de celle des recettes réelles de fonctionnement. Un acompte est versé en novembre 2022.

L'amortisseur électricité

La LFI instaure une aide égale à 50% de la part de la facture de fourniture électrique dépassant 180 €/MWh, dans la limite de 500 €/MWh (soit 160 €/MWh au maximum). La mesure est budgétée à hauteur d'un milliard pour les collectivités. L'aide sera directement déduite des factures par les fournisseurs auprès desquels il aura fallu déclarer son éligibilité avant le 31 mars.

Le fonds vert

Le gouvernement a créé un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Le fonds vert ».

Ce fonds doté de 2 milliards d'€ d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales concernant

- La performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- L'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- L'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission,...)

PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES 2023

↳ Contexte macro-économique

Croissance France	1,0 %
Croissance Zone €	1,5 %
Inflation	4,2 %

↳ Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat	107 782 millions €
dont concours financiers de l'Etat	53 270 millions €
dont DGF	26 798 millions €

Point d'indice de la fonction publique 58,2004 € depuis le 1^{er} juillet 2022.

ORIENTATIONS DU BUDGET 2023 DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

Au contexte national, et en prenant en compte les particularités locales et historiques de SGSM la majorité municipale a décidé de maintenir une rigueur budgétaire tout en assurant la réalisation des investissements commencés en 2022 indispensables au développement de la commune, mais aussi en initialisant les nécessaires investissements qui vont « faire » notre cité de demain.

En section de fonctionnement

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement se concrétise par un contrôle des dépenses des services communaux accompagné d'une optimisation des recettes :

↳ Compte tenu de l'augmentation des surfaces de locaux communaux à entretenir, il sera probablement nécessaire d'adapter le périmètre des équipes en poste actuellement.

De même l'explosion des tâches administratives, réglementaires, d'études prévisionnelles, et de suivi juridique, nous imposerons probablement d'adapter nos ressources en personnel pour y faire face dans des conditions qualitatives.

↳ Augmentation des recettes de fonctionnement par la révision de certains tarifs, comme ceux des concessions, qui n'ont pas évolué depuis de nombreuses années.

↳ Les attributions de compensation en provenance de Val d'Europe Agglomération évoluent favorablement mais resteront insuffisantes pour faire face à toutes les demandes légitimes de nos concitoyens quant aux prestations et services offerts par notre commune.

L'envolée des coûts des énergies que nous utilisons pour les besoins de la collectivité (chauffage : écoles, ALSH, gymnases, mairie, salles associatives ... mais aussi carburants, électricité, gaz, etc) a été prise en compte ainsi que les différentes aides auxquelles la commune peut prétendre : le bouclier énergétique et l'amortisseur électricité, mais nous souhaitons rester précautionneux sur les prévisions des dépenses énergétiques.

L'inflation restera forte et probablement supérieure aux projections gouvernementales dont nous rappelons ici que les prévisions de l'INSEE se font sur un panier de dépenses d'une famille, mais la structure des dépenses d'une commune ne correspond pas, par évidence, aux mêmes clés de répartition.

En janvier 2023, les prix ont augmenté sur 12 mois globalement de 6% mais de 13,3% sur l'alimentation. Notre restauration scolaire sera forcément touchée dans ses approvisionnements.

En section d'investissement

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022	
Extension vidéo protection	87 000 €
Travaux école	46 000 €
Matériel roulant service technique	38 000 €
Relamping led rue Montaumer rue de Paris rue de Melun rue Mondet rue Douvizie rue de la gare chemin des boulangers	69 000 €
Réfection chemin des boulangers	75 000 €
Création d'un passage piétons rue Montguillon	15 000 €
Réhabilitation des services techniques	20 000 €
Acquisition terrain chemin des boulangers et rue du clos du roi	70 000 €
Travaux tennis toiture	43 500 €
Pompe à chaleur ALSH	36 000 €
Matériel services techniques	20 000 €
Matériel informatique	27 300 €
TOTAL	546 800 €

NB : n'est pas intégré dans ce tableau l'incidence de l'acquisition sportive des tennis de Saint-Germain-sur-Morin pour un prix de 1 € symbolique, mais compte tenu de l'estimation vénale à 300 000 €.

En contrepartie la Ville reprend à son compte l'emprunt souscrit par l'association ainsi que les travaux de remise en bon état des locaux.

Prévisions d'investissements 2023

Il est prévu la poursuite de tous les chantiers lancés depuis plusieurs années par le Conseil Municipal :

Les études et les travaux sur la création d'une liaison rue de Montguillon, permettant de relier le quartier de Montguillon au centre du village, en affichant la volonté farouche d'assurer la sécurité des utilisateurs locaux avant toute autre chose.

Cette réalisation sera composée d'une voie pour les véhicules à moteur et d'une voie différenciée parallèle dite « liaison douce » réservée aux cyclistes, piétons, et autres utilisateurs de la « force musculaire ».

Ces voies seront sécurisées aussi par la mise en place d'un éclairage basse tension piloté sur toute la longueur de l'axe. Des aides financières seront recherchées pour faire face aux coûts.

La continuité de la conversion de l'éclairage public en LED et le remplacement de l'armoire de commande de la résidence du grand Morin pour un montant global estimé à 24 K€. Cet investissement est réalisé pour supprimer les « trous noirs » qui pourraient encore exister sur certaines voies, augmenter la portée des éclairages existants et diminuer nos factures d'énergies.

La fin du chantier de travaux aux services techniques pour un montant de 20 K€.

La réfection de l'éclairage intérieur du tennis pour un montant de 45 K€.

La réfection complète du carrefour à feux RD 934 rue de la grande couture et rue du grand Morin pour un montant de 35 K€.

La réfection du logement de la ferme des religieux pour un montant de 15 K€.

L'achat de matériel pour les services techniques pour un montant de 7,5 K€.

L'acquisition des parcelles AD 217 et AD 219 au 22 rue de Paris située dans l'OAP centre ville pour un montant de 214 000 €.

L'acquisition partielle des parcelles AD 172 et AD 146 pour un montant de 130 000 € en prévision de l'extension du cimetière communal.

L'encours de la dette

Les intérêts de la dette sont en augmentation du fait de l'appel à des financements bancaires nouveaux en 2022 pour la réalisation des investissements décidés par le conseil municipal, ils s'élèvent à 45 556 € pour l'année 2023.

Parallèlement, le remboursement du capital est également en augmentation et s'élève à 263 487 € en 2023.

La dette par habitant est en légère augmentation en 2023 à 507 € mais demeure nettement inférieure à la moyenne des communes de 3500 à 10 000 habitants qui est de 787 € par habitant.

La fiscalité locale

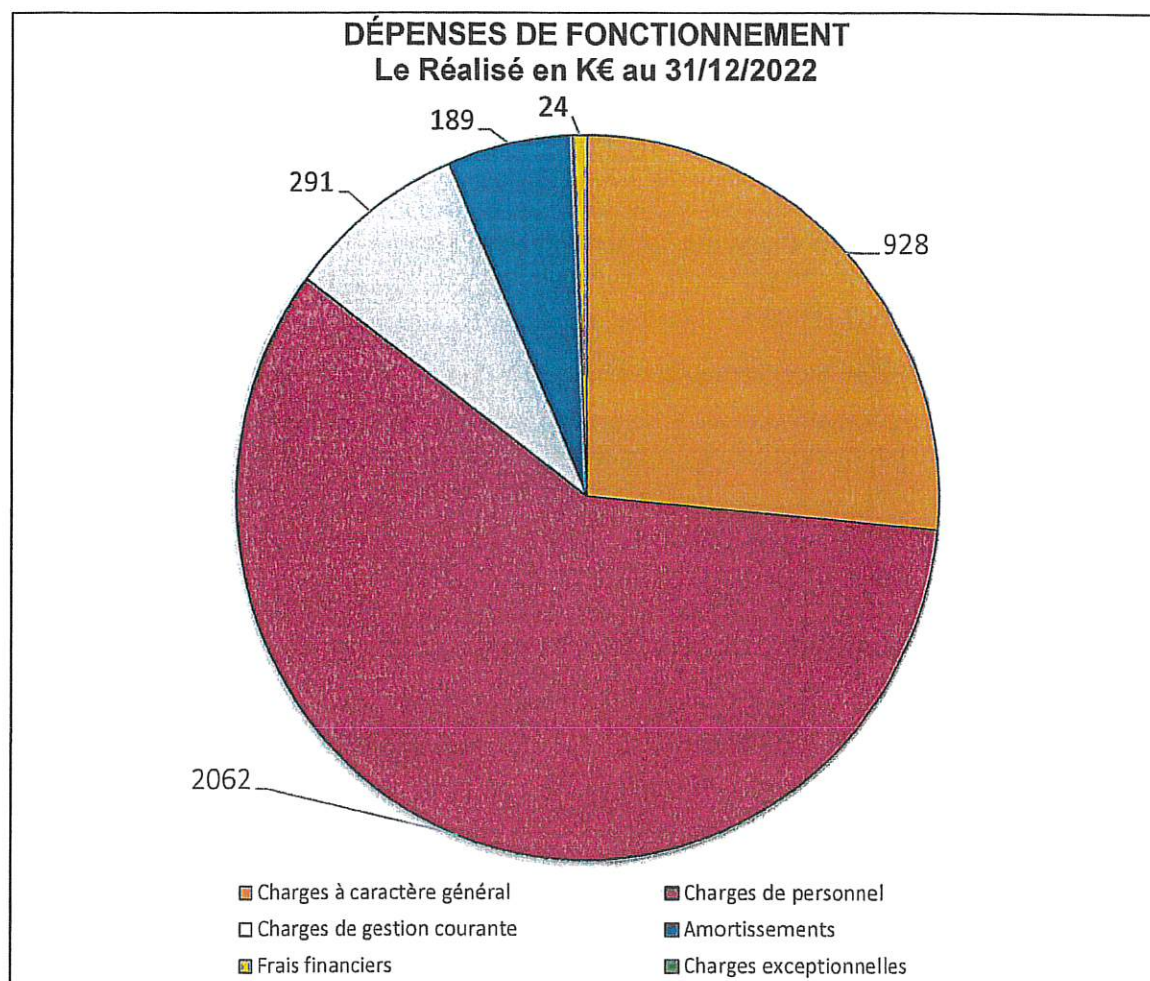
Au plan national, une hausse de 7,1 % des bases fiscales est attendue en 2023. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères votée par l'intercommunalité du Val d'Europe sera en baisse de 15,6 % à 12%.

A taux de prélèvements constants, le différentiel lié aux seules variations des bases serait de 769,70 € contre 754,70 € soit 15 € pour 1000 € de bases (2022).

Compte tenu de ces chiffres, il reste donc à affirmer notre volonté quant à la détermination des taux à employer.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

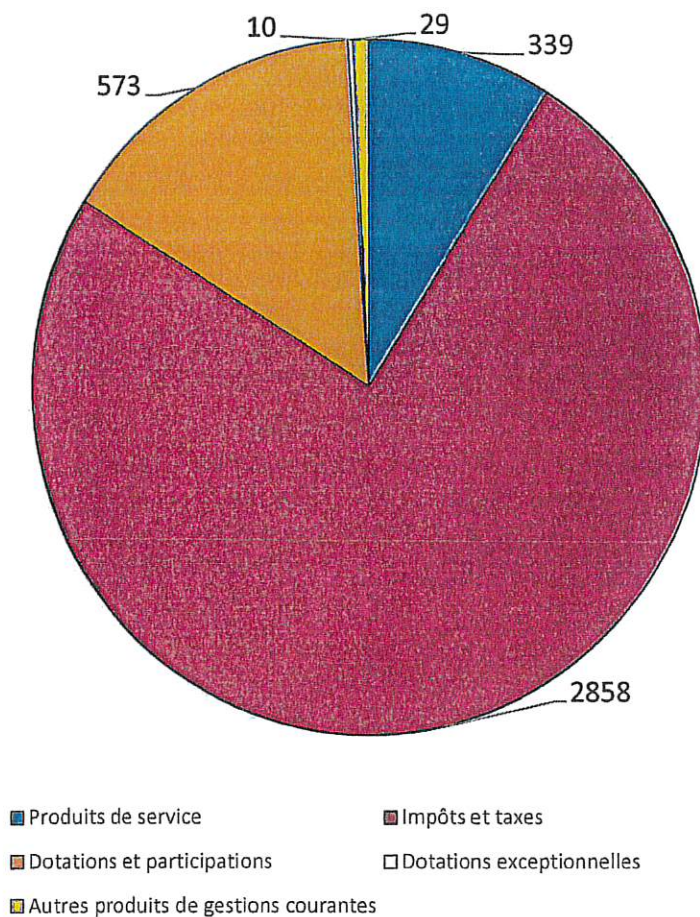
CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2022
Charges à caractère général	928
Charges de personnel	2 062
Charges de gestion courante	291
Amortissements	202
Frais financiers	24
TOTAL	3 507



II – LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

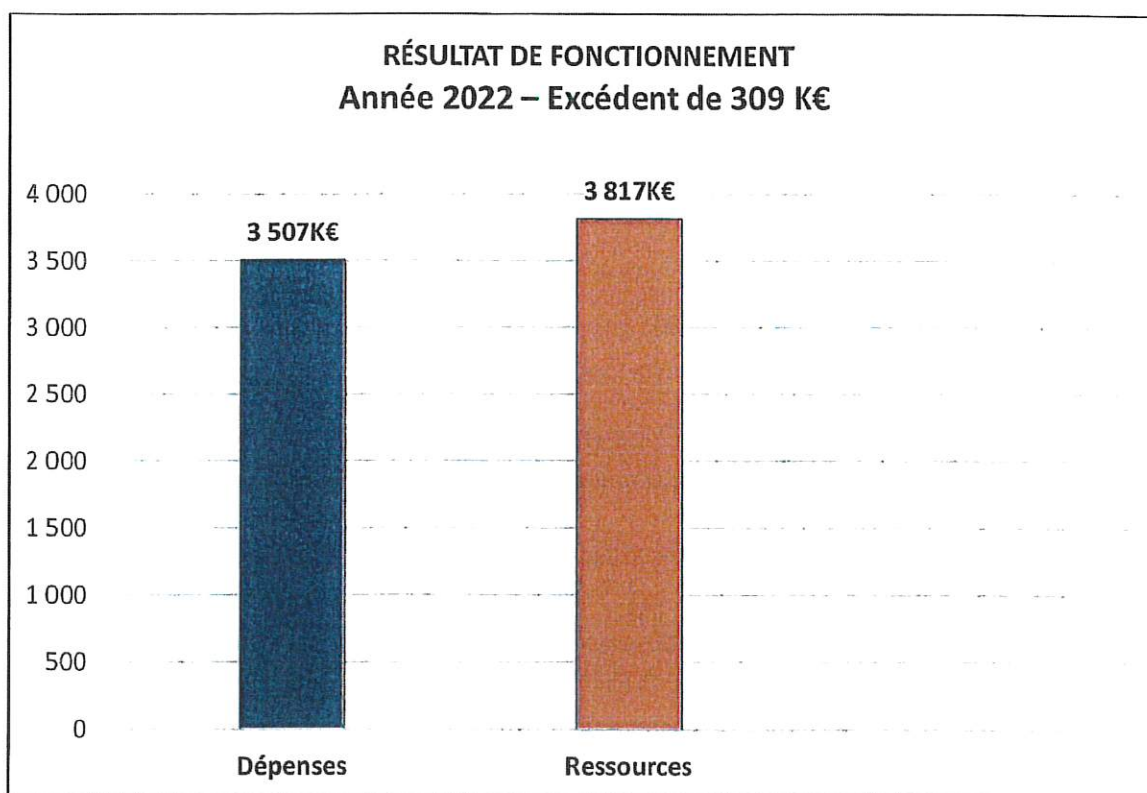
CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2022
Produits de service	339
Impôts et taxes	2 858
Dotations et participations	573
Dotations exceptionnelles	10
Autres produits de gestions courantes	29
TOTAL	3 809

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT
Le Réalisé en K€ au 31/12/202



III – RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

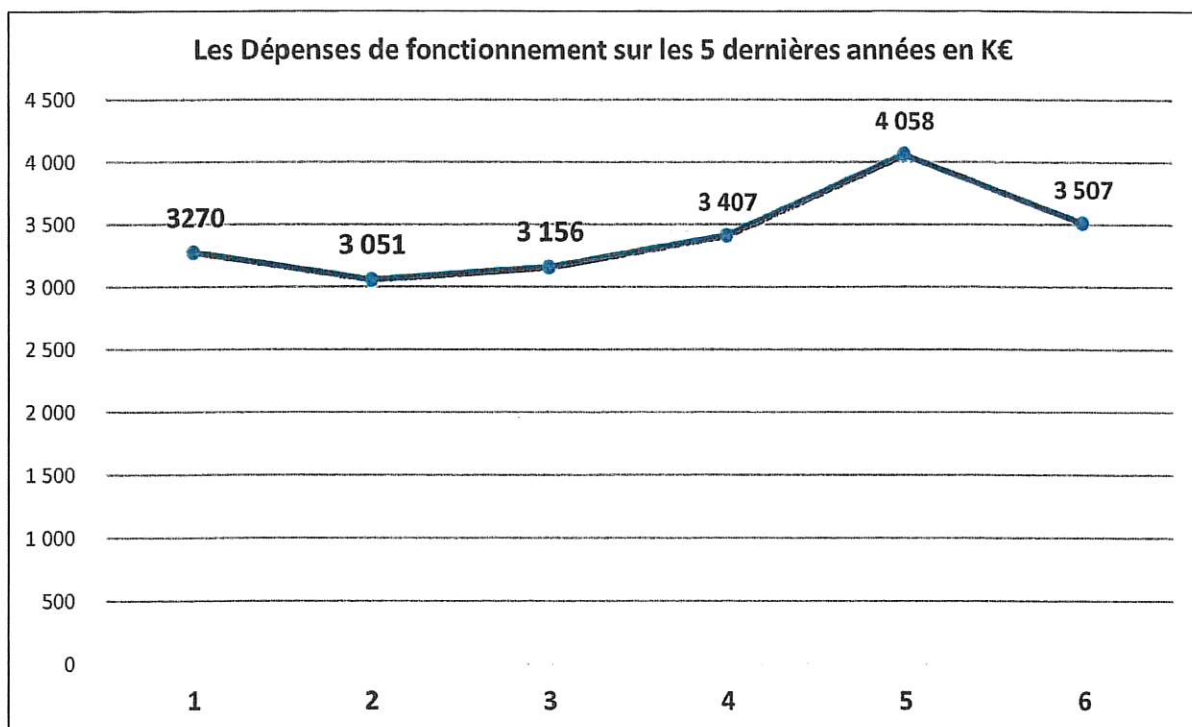
DÉPENSES	RECETTES
3 507 K€	3 817 K€
Excédent au 31/12/2022	309 K€
Excédent reporté	454 K€
TOTAL REPORTABLE	763 K€



V – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses de fonctionnement en K€

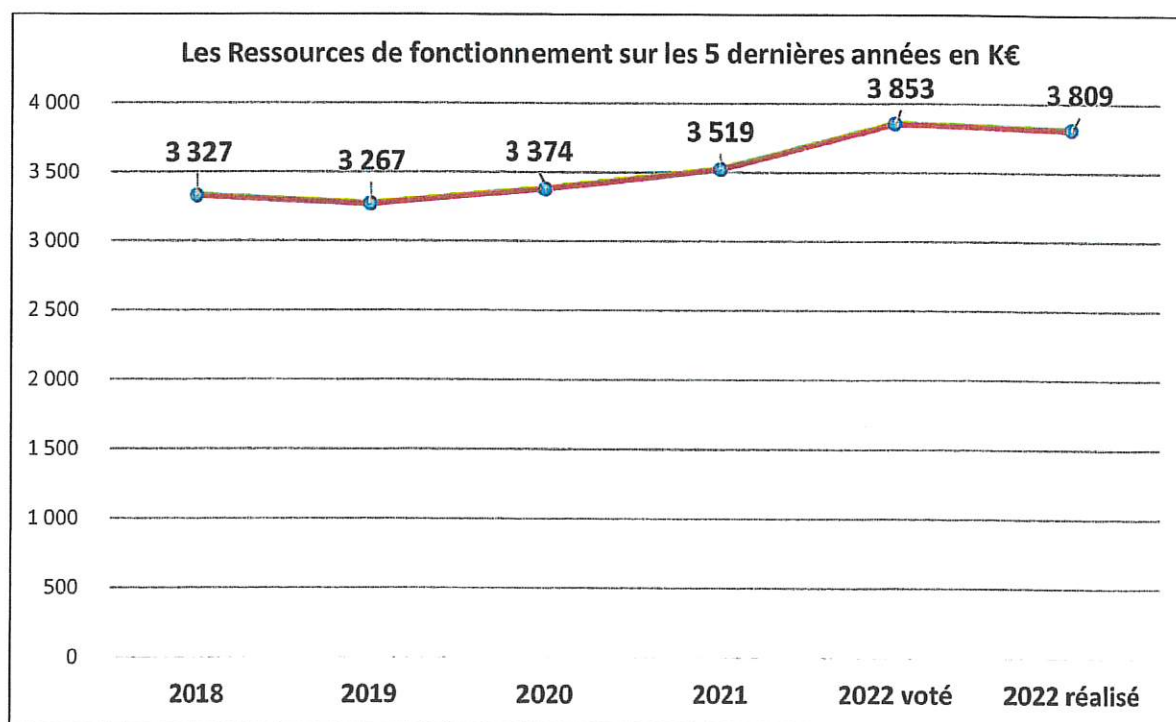
Chapitre	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022 voté	2022 réalisé
11	Charges générales	820	781	765	802	991	928
12	Personnel	1 910	1 886	1 906	2007	2141	2062
42	Opérations intersections	288	150	173	189	202	202
65	Gestion courante	196	183	262	362	332	291
66	Frais financiers	34	31	29	26	28	24
68	Charges exceptionnelles	22	20	21	21	364	0
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	3 270	3 051	3156	3407	4058	3507



IV bis – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Ressources de fonctionnement en K€

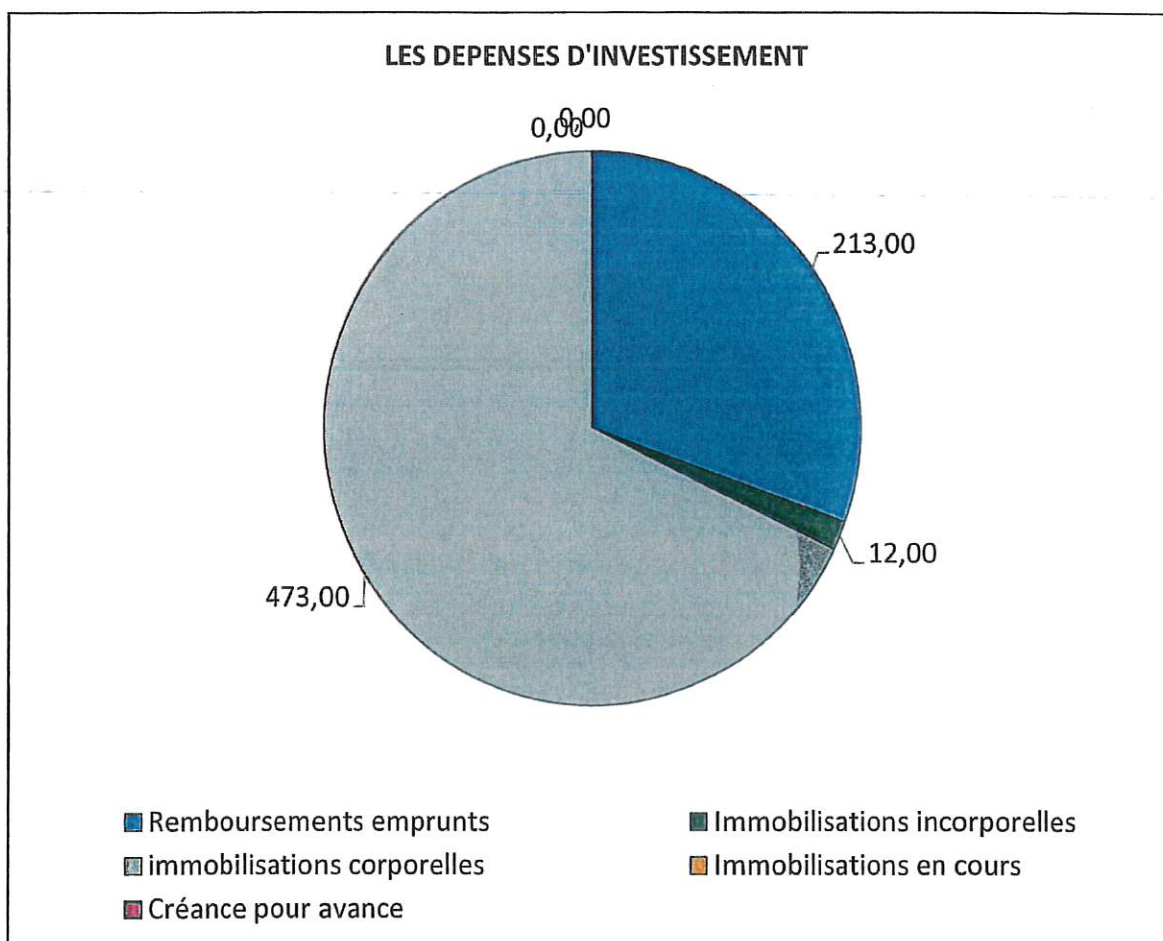
Chapitre	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022 voté	2022 réalisé
70	Produits des services	330	382	248	336	402	339
73	Impôts et taxes	1 970	2 028	2 113	2 510	2 919	2 858
74	Dotations et participations	818	789	965	625	494	573
75	Autres produits	32	29	28	30	28	29
77	Produits exceptionnels	177	39	20	15	10	10
6419	Atténuations de charges				3		
TOTAL RESSOURCES		3 327	3 267	3 374	3 519	3 853	3 809



V – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2022
Remboursement emprunts	213
Immobilisations incorporelles	12
Immobilisations corporelles	473
Immobilisations en cours	0
Créance pour avance	0
TOTAL	698

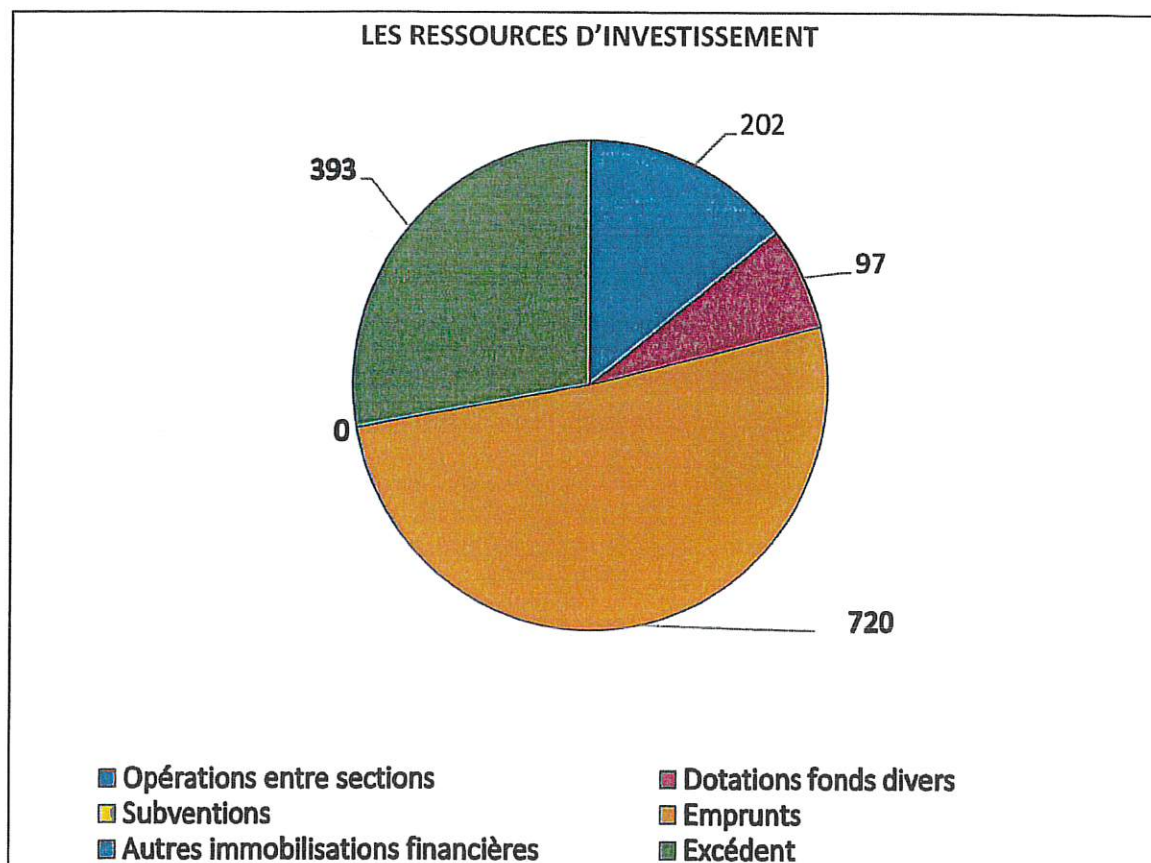
Cf. Nota Bene page 8



VI – LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2022
Opérations entre sections, Amortissements, Vente terrain	202
Dotations fonds divers	97
Subventions	0
Emprunts	720
Autres immobilisations financières	0
Excédent	393
TOTAL	1412

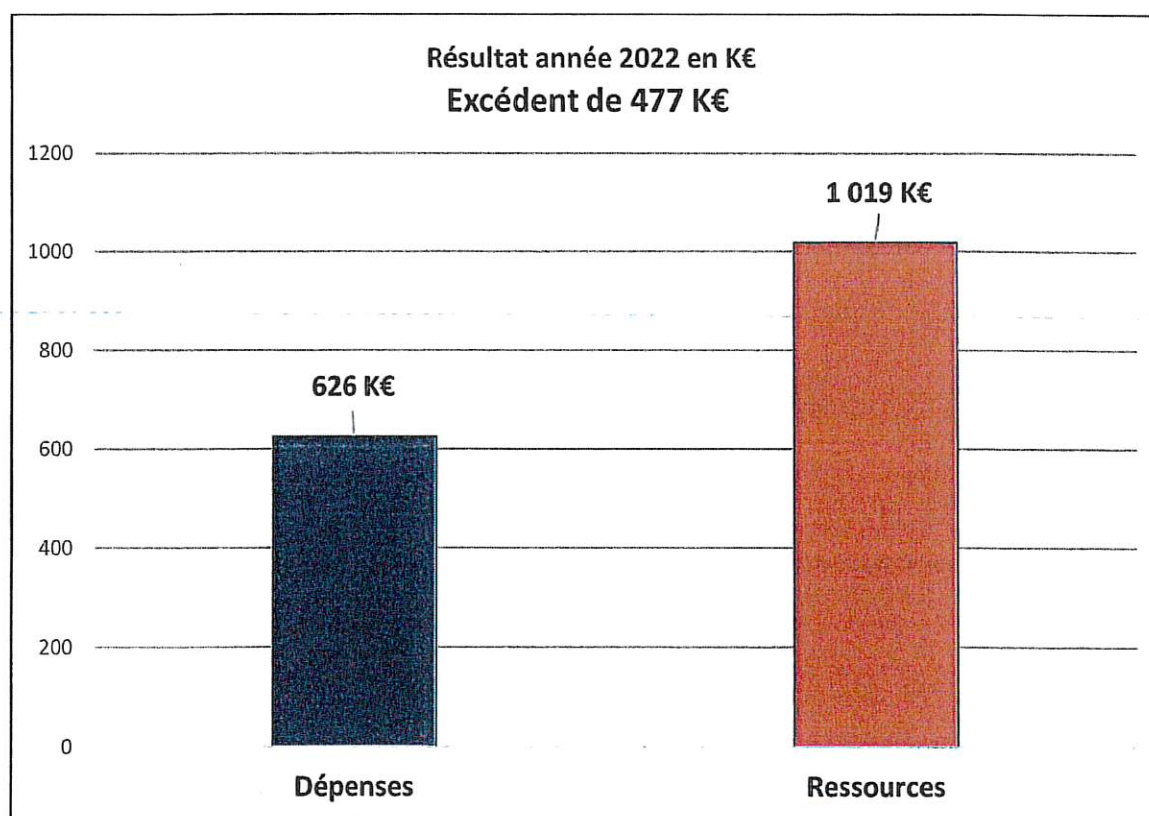
Cf. Nota Bene page 8



VII – RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT en k€

DÉPENSES	RESSOURCES
626 K€	1 019 K€
Excédent au 31/12/2022	477 K€

Cf. Nota Bene page 8



VIII – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses d'investissement en K€

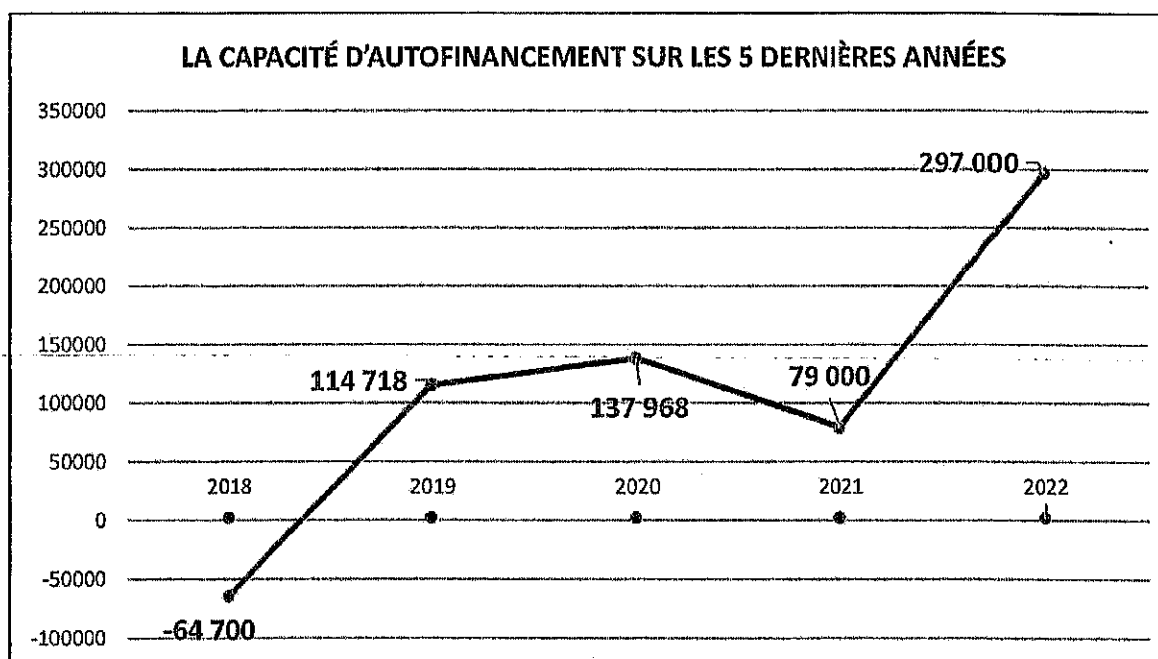
Chapitre	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
16	Remboursement emprunt	227	228	225	222	214
20	Immobilisations incorporelles	7	7	0,60	1,2	12
21	Immobilisations corporelles	573	240	179	247	400
23	Immobilisations en cours	17	24	314	54	0
27	Créances pour avances				42	0
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	1034	689	938	566	626

Ressources d'investissement en K€

Chapitre	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
40	Opérations entre sections, Amortissements, Vente terrain	288	150	172	189	202
10 + 1068	Dotation fonds divers	521	293	898	53	97
13	Subventions investissement	37	0	19	96	
16	Emprunts	0	0		150	720
024	Produits de cession	0	0	0	0	
27	Autres Immobilisations financières	0	0	0	42	
TOTAL RESSOURCES	TOTAL	846	443	1089	530	1 019
Excédent ou déficit (-) de l'année		-210	-190	151	-36	393
Excédent ou déficit (-) cumulé sur 5 ans		160	-30	121	84	477

IX – LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

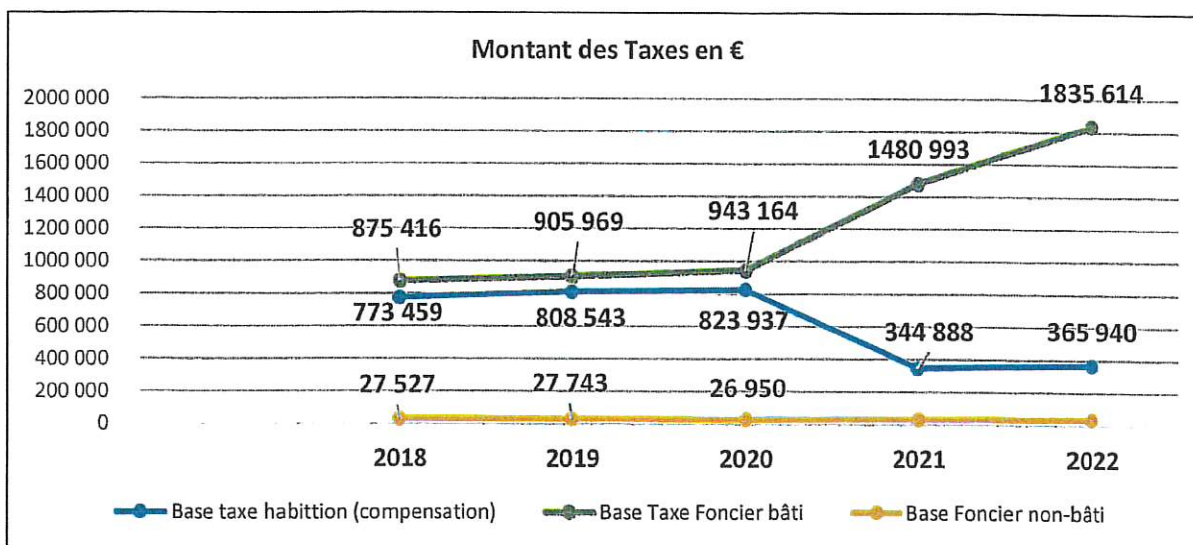
Capacité d'autofinancement	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	56 926	217 327	218 094	122 000	309
Dotations aux amortissements et provisions	104 936	123 237	145 719	189 000	201
CAF brute	161 862	340 564	363 813	301 000	510
Remboursement des dettes bancaires	226 562	225 846	225 845	222 000	213
CAF NETTE	-64 700	114 718	137 968	79 000	297 000



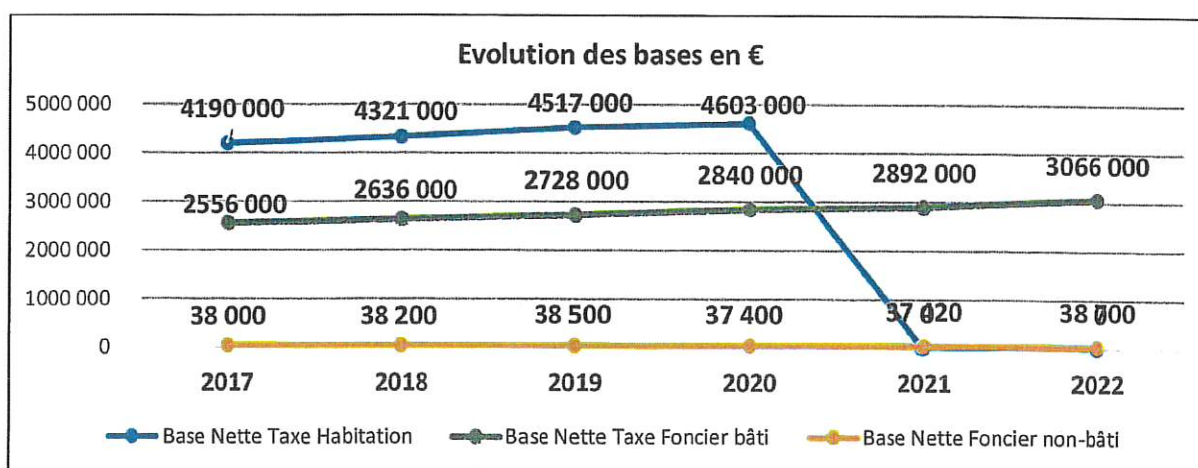
X – LES TAXES (Habitation – Foncier bâti – Foncier non-bâti)

TAUX IMPOSITIONS	
Taxe Habitation	0
Taxe Foncier bâti	59,87 %
Taxe Foncier non-bâti	84,24 %

	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe Habitation (compensation)	773 459	808 543	823 937	344 888	365 940
Taxe Foncier bâti	875 416	905 969	943 164	1 480 993	1 835 614
Taxe Foncier non-bâti	27 527	27 743	26 950	27 023	32 601

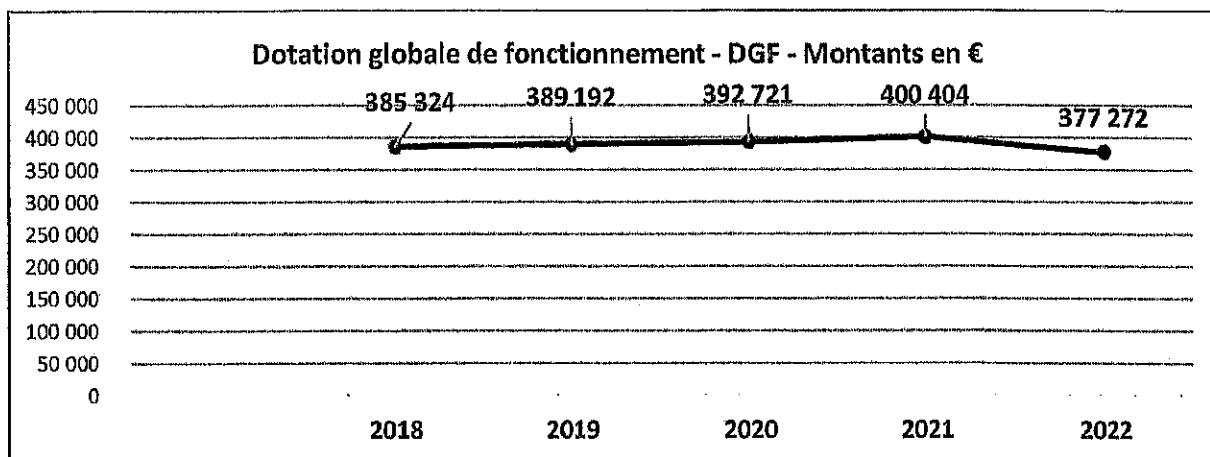


Base des Taxes	2018	2019	2020	2021	2022
Base Nette Taxe Habitation	4 321 000	4 517 000	4 603 000	0	0
Base Nette Taxe Foncier bâti	2 636 000	2 728 000	2 840 000	2 892 000	3 066 000
Base Nette Taxe Foncier non-bâti	38 200	38 500	37 400	37 420	38 700



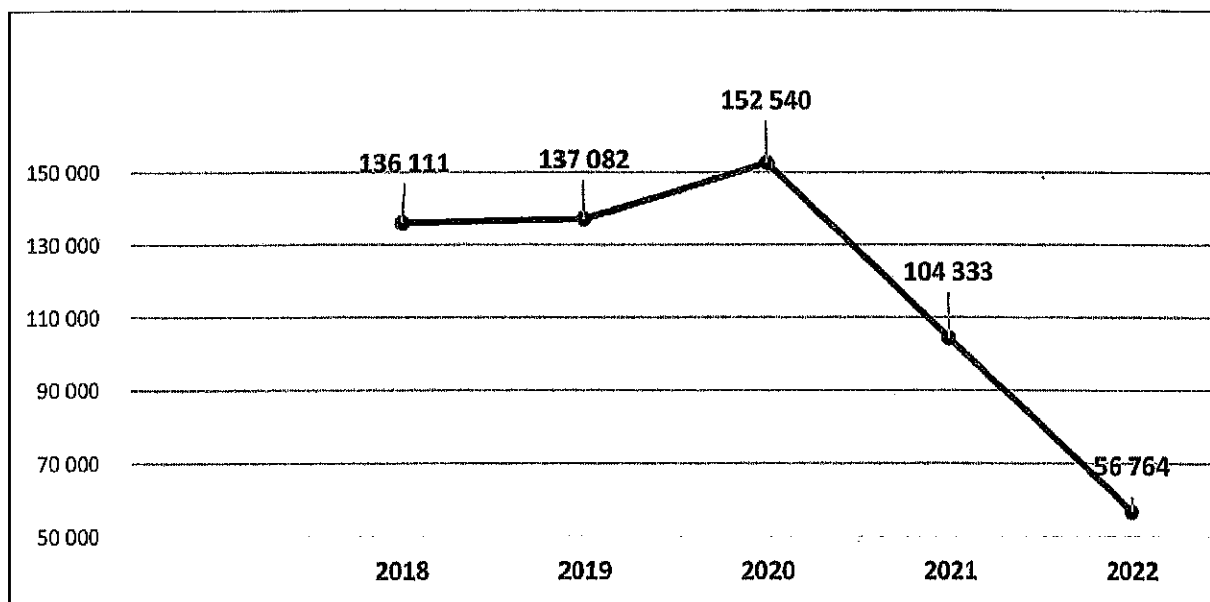
XI – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Dotation globale de fonctionnement - DGF	2018	2019	2020	2021	2022
Montant en Euros	385 324	389 192	392 721	400 404	377 272
DGF simulation + 2% par an	583 210	594 874	606 771	618 906	631 284
Différentiel	197 886	205 682	214 050	218 502	254 012

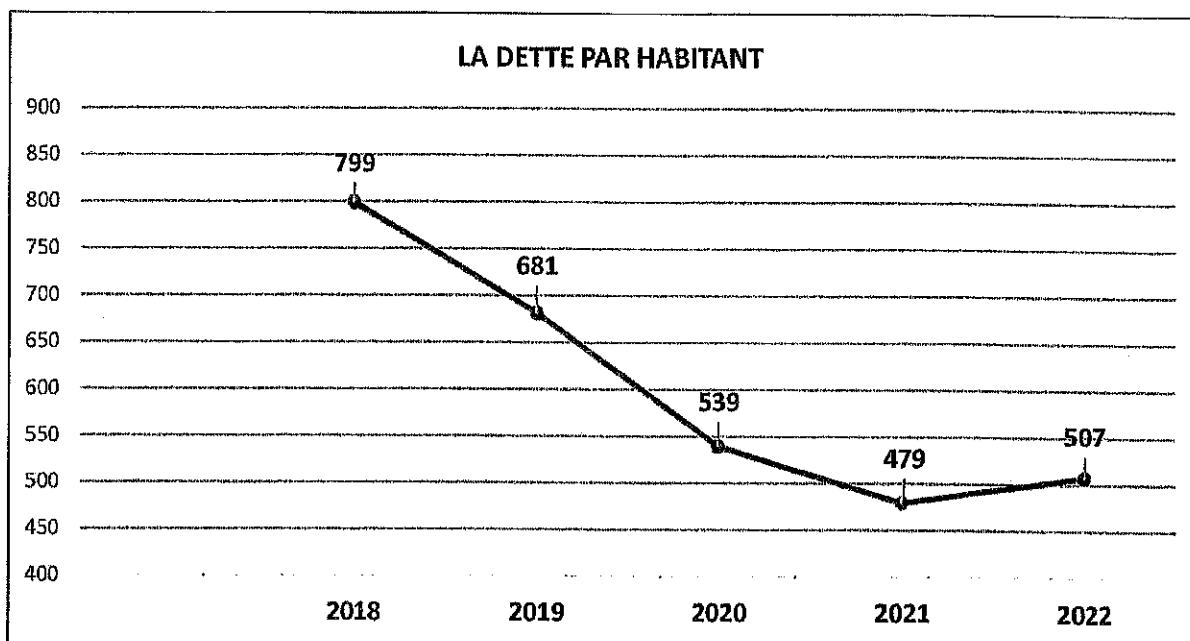


XII – LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

Dotation de solidarité - DSR	2018	2019	2020	2021	2022
Montant en Euros	136 111	137 082	152 540	104 333	56 764



XIII – LA DETTE PAR HABITANT



A comparer avec dette par capita :

Département : 683 €

Etat : 43 000 €